

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 5
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/06/2016

Le 13 juin 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean José BETTIOL (remplaçant Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplaçant Christian BAISE), Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie Christine THEVENET (remplaçant Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Christine DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean José BETTIOL), Yves DUMOULIN, Yann GALLAY (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Pierre PERNET), Claude TRASSARD (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : ENVIRONNEMENT - GEMAPI – Convention avec le SRTC pour l'étude du Rougeat à Fareins

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, indique que les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat sont considérés dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) comme territoires « orphelins » : A ce titre, ils ne bénéficient pas de gestion coordonnée à l'échelle de leur bassin versant et aucune investigation globale n'a été conduite pour définir leur état écologique, et les problématiques de gestion qui en résultent.

Ces bassins versants sont pour partie dans le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (communes de Fareins, Savigneux et de Villeneuve), compétente depuis le 01/01/2016 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et sur celui de la Communauté de communes Montmerle 3 rivières.

Le Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne (SRTC) se propose de réaliser un diagnostic écologique global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat, dans la perspective du bilan de la procédure de contrat de rivière de la Chalaronne qu'il a porté de 2008 à 2015, et de la définition d'un nouveau programme d'actions.

L'étude de ces bassins versants est prise en charge par le SRTC. La CCDSV est sollicitée au titre de la GEMAPI pour les rivières qui traversent son territoire (Rougeat à Fareins).

L'étude fera la compilation des études déjà menées, et notamment celle réalisée par la commune de Fareins en 2012, en vue de la réhabilitation de la station d'épuration.

Une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la CCDSV au SRTC est présentée au conseil pour la partie de rivière qui la concerne : le Rougeat.

Le SRTC se voit confier toutes les démarches relatives à la réalisation des études : Demandes de subventions, appel d'offre, choix du prestataire et suivi de l'étude pour le compte de la CCDSV.

Le cout global de l'étude (Mâtre, Appéum, et Rougeat, 55 km²) est estimé à 60 000 € TTC subventionables à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau et le conseil départemental. Le reste à charge du SRTC serait donc de 14 000 € auquel se rajoute 5 000 € correspondant à la réalisation de prélèvements pour les analyses de l'eau.

Proportionnellement, le bassin versant du Rougeat représente 10 km² soit 18.18 % de la superficie totale des bassins versants étudiés, et 30 % du bassin du Rougeat est situé à Fareins (3 km²). Sur le reste à charge du SRTC (19 000 €), la participation de la CCDSV est donc estimée à 1 036.20 €.

La dépense est inscrite au budget GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet d'étude par le SRTC du bassin versant du Rougeat à Fareins, et son plan de financement prévoyant la participation de la CCDSV, à hauteur de 1 036.20 € ;
- ✓ **Confie** la maîtrise d'ouvrage de cette étude au Syndicat des rivières du territoire de la Chalaronne, et notamment toutes les démarches liées à cette étude : Appel d'offre, choix du prestataire et suivi de l'étude, demandes de subventions, pour le compte de la CCDSV ;
- ✓ **Autorise** le président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160613-2016C58-EN
Affichage le :

23 JUIN 2016

23 JUIN 2016

A Trévoux, le 14/06/2016

Le Président,
Bernard GRISON

